

Une action contre les dépôts sauvages de déchets

Malgré des bornes d'apports collectifs, de nombreux sacs-poubelle jonchent encore les rues du centre-ville. Hier, une opération a été menée afin d'identifier les contrevenants.

Reportage

« L'objectif aujourd'hui est d'ouvrir les sacs de déchets posés à même le sol pour identifier les personnes qui ne prennent pas la peine de les mettre dans les bornes d'apports », explique Erwan Aubry, chef du service collecte à l'Agglo. Face à ces incivilités, la propreté urbaine, la police municipale, des agents de la brigade de l'environnement et de l'Agglomération ont mené une opération de sensibilisation dans l'hypercentre de Saint-Brieuc, hier, dès 10 h.

Dans le cadre de la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi), Saint-Brieuc Armor agglomération a déployé six points d'apports collectifs (Pac) dans le centre-ville, un lieu où la collecte en bacs individuels n'était pas adaptée et entraînait des nuisances avec plusieurs passages par jour.

Des dépôts qui peuvent coûter cher

Malgré la communication faite aux riverains et commerçants les invitant à y déposer leurs déchets, des sacs-poubelle continuent de joncher les abords des Pac et les rues piétonnes. « En février et mars, alors que les Pac n'étaient pas encore en place, des gens ont refusé de nous rencontrer. C'était très compliqué, souligne Vincent Parent, en charge de la TEOMi. Pour beaucoup, les déchets ne sont pas une priorité. » Depuis le 23 septembre, la collectivité a donc décidé de ne plus les ramasser les



Rue Charbonnerie, les agents ouvrent les sacs-poubelle à la recherche d'indices sur la provenance des déchets.

PHOTO : OUEST-FRANCE

sacs mais d'y apposer un autocollant « Dépôt interdit au sol ». Une démarcation suivie de peu d'effets.

L'opération de ce jeudi a commencé rue Baratoux, où des conteneurs avaient été installés en août. « Hier, à 16 h, il n'y avait rien et ce matin, les sacs-poubelle ont fait leur retour », se désole Wilfried, l'un des deux agents de la brigade de l'environnement de la Ville.

Le premier sac ouvert permet aux agents d'identifier rapidement un bar situé vers la place de la Grille. Un

second renferme des emballages provenant d'un kebab. « Cette action a pour but de sensibiliser et d' informer. Nous allons donc rappeler à ces usagers les consignes de collecte. Si cela se reproduit, nous verbaliserons. L'amende sera de 135 € », prévient Wilfried.

En remontant la rue Charbonnerie, après l'ouverture d'autres sacs, l'agent et deux policiers municipaux vont rencontrer une locataire. « Nous l'avons informée et elle va contacter l'Agglo pour avoir un badge qui lui

permettra d'ouvrir les bornes d'apport. Le problème, avec les sacs à même le sol, c'est qu'ils en appellent d'autres. »

Passant près des agents, une riveraine l'assure : « Les poubelles et dépôts sauvages sont un vrai souci à Saint-Brieuc. Cette opération est une bonne chose. » Une action que la brigade de l'environnement prévoit de renouveler à l'avenir.

Jérôme FOUCET.